

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le premier projet de Règlement suivant :

Premier projet de règlement 04-2026 : Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de sa séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le premier projet de règlement no 04-2026, ci-haut mentionné.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi **26 mai 2026, à 19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 201, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 1Y3.

Cette assemblée aura pour objet de présenter les principaux éléments du projet de règlement et de recueillir les commentaires et suggestions des personnes présentes.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

Le présent projet de règlement s'applique à l'égard de toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de La Sarre.

Toute personne ou tout organisme intéressé peut se faire entendre relativement à ce projet de règlement.

Donné à La Sarre, le 13 mai 2026



Karolane P. Paquin
Greffière

Certificat de publication

Je, Karolane P. Paquin, greffière de la Ville de La Sarre, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le site internet de la ville de La Sarre le 13 mai 2026.



Karolane P. Paquin
Greffière

